

## L'éco-prêt c'est quoi?

Un prêt sans intérêt qui permet de financer des travaux de rénovation énergétique dans un logement:

- Rénovation ponctuelle: permettant à votre logement d'améliorer sa performance énergétique.
- Rénovation globale permettant à votre logement d'atteindre une performance 35% d'économie d'énergie.

## Quelles étapes pour obtenir un éco-prêt à taux zéro?

- 1) Choisir les travaux à effectuer
- 2) Vérifier si vous remplissez les critères d'éligibilité
- 3) Choisir une entreprise RGE (Reconnu garant de l'Environnement)
- 4) Trouver une banque
- 5) Remplir le dossier
- 6) Recevoir la somme du prêt
- 7) Se renseigner sur les aides financières complémentaires
- 8) Faire les travaux
- 9) Rembourser le prêt
- 10) Transmettre les documents justifiant la réalisation des travaux



Possibilité de demander un éco-prêt jusqu'à trois mois après le début des travaux de rénovation.

## Quel montant?

Action seule pour les parois vitrées	7 000 €
Action seule	15 000 €
Bouquet de 2 travaux	25 000 €
Bouquet de 3 travaux	30 000 €
Performance énergétique globale	50 000 €
Assainissement non collectif	10 000 €



La durée du remboursement ne peut pas dépasser 15 ans (20 ans pour la performance énergétique globale).



## Peut-on faire deux éco-prêts à taux zéro ?

Oui si:

- La demande doit être faite 5 ans après émission du 1er prêt.
- Les 2 éco-prêts n'excèdent pas 30000 € au titre d'un même logement.

## Quels sont les critères d'éligibilités ?

- Être propriétaire occupant ou bailleur
- Le logement doit avoir été construit depuis plus de 2 ans avant la date de début des travaux.
- Il doit être une résidence principale



l'éco-PTZ est attribué sans condition de ressources  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

# L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO